

## Communiqué de presse

19/06/2019

Lille

### **A travers un partenariat avec mypangee, une marketplace proposant la location longue durée et l'achat de vélos, l'ALEFPA encourage l'écomobilité au sein de l'association**

**A l'heure où le projet de loi d'orientation des mobilités est en cours d'examen à l'Assemblée nationale, l'ALEFPA, l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie, a décidé de prendre les devants en proposant à ses salariés et leur famille, comme à ses usagers, de louer ou d'acheter des vélos à des tarifs préférentiels, via la marketplace mypangee. L'association invite ainsi à repenser la mobilité professionnelle au sein de ses établissements, en faveur du développement durable et de la santé au travail.**

Grâce à un site internet dédié, les salariés, leur famille et les usagers de l'ALEFPA vont désormais pouvoir accéder à toute une gamme de produits : vélos (classiques ou électriques), trottinettes et accessoires. Ils bénéficient d'une tarification spécifique, à prix réduit, sur la location longue durée de bicyclettes ou leur achat. Le partenariat avec mypangee leur donne également accès à des remises sur des prestations complémentaires (accessoires, dépannage, frais de dossier...).

#### **Au-delà des initiatives individuelles, un projet collectif**

L'ALEFPA souhaite, au-delà des initiatives individuelles, encourager les démarches à l'échelle de ses établissements. Certains d'entre eux ont déjà manifesté leur intérêt pour la location ou l'achat de vélos dans le cadre des activités avec les usagers. D'autres envisagent d'y recourir pour les déplacements professionnels de leurs salariés, par exemple dans le cadre de leurs échanges avec les autres acteurs du territoire (école, administration...). Les comités d'entreprise seront également invités, soit à louer directement des vélos à mypangee et à les mettre à la journée à disposition des salariés par un système de réservation payant, soit à prendre en charge une partie du coût d'un vélo directement loué par un salarié. A terme, la loi Mobilité devrait permettre de faire bénéficier les salariés d'un forfait mobilités durables, exonéré de charge sociales et fiscales, de 400 €/mois.

#### **Un écosystème vertueux**

En matière de maintenance, mypangee s'engage dans un premier temps à confier l'entretien de l'ensemble de son parc de vélos de location à l'ESAT « Le CATIC », situé à Toulouse, pour les clients de cette région. Si cette expérience est concluante, elle sera étendue à d'autres ESAT de l'ALEFPA dans d'autres régions.

Dans un deuxième temps du partenariat, cette coopération permettra aussi aux usagers de l'ALEFPA qui n'ont pas les moyens de louer une bicyclette, de pouvoir en acquérir une à bas prix. La société mypangee revendra en effet à l'ALEFPA, à prix coûtant, les vélos en fin de période de location remis en état par l'ESAT « LE CATIC ».

#### **Ci-joint :**

Présentation de l'ALEFPA  
Présentation MyPangee

#### **Contact presse :**

Vincent Logez  
06 89 10 22 20  
vincent.logez@alefpa.asso.fr